

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juin 2011

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2011 - (n° 3406)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 303

présenté par
M. Carrez-----
ARTICLE 9

À la septième ligne de la première colonne du tableau de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« des communautés européennes »,

les mots :

« de l'Union européenne ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.